

épines drômoises

Changement, Genette, déchets, épicerie, nucléaire...



sommaire

3 Éditorial

5 Comment contribuer à une transition rapide et de grande portée ?

8 Mystérieuse Genette

13 Urgence climatique et écologique : la réduction des déchets

18 Les déchets, symptômes d'une organisation à changer

20 Coopérer pour consommer autrement

21 Une épicerie montée par les habitants

24 La Carline, l'épicerie coopérative de Die qui soutient le mouvement coopératif en Drôme

27 Dans ton clip, Riton !

28 Valence continue à parier sur le gaspillage

29 Les anniversaires nucléaires

30 Gestion calamiteuse du défaut de résistance au séisme de la digue du Tricastin

31 Sécurité nucléaire : la sous-traitance est le maillon faible

33 La Centrale du Moulin de Luc-En-Diois - Le circuit-court de l'énergie

35 Le cinéma d'animation s'invite au Parc des Trinitaires

36 AGENDA

37 Les adhérents de Frapna Drôme Nature Environnement s'engagent

38 Adhésion

**ATTENTION →
NOUVELLE ADRESSE!**

www.frapnadrome.org



Imprimé sur papier 100 % recyclé (couverture sur papier 50 % recyclé) blanchi sans chlore

Les **épinés drômoises** est la revue trimestrielle éditée par Frapna Drôme Nature Environnement 38 avenue de Verdun, 26000 VALENCE. Tél. 04 75 81 12 44

E-mail : herisson@frapnadrome.org
www.frapnadrome.org

Frapna Drôme Nature Environnement est une délégation départementale de France Nature Environnement (FNE) qui est la fédération française des associations de protection de la nature : <http://www.fne.asso.fr>

ORGANISATION des **épinés drômoises** :
DIRECTRICE DE PUBLICATION : Elisabeth Raillon
RÉDACTEUR EN CHEF : Marc Papillon

Les articles pour le n° 196 - printemps 2019 devront parvenir à la rédaction avant le 30 février 2019. Les opinions émises dans les **épinés drômoises** n'engagent pas la responsabilité de la rédaction.

Photo de couverture : Malika Papillon

Illustrations : Pierre Ballouhey

Maquette : Guy Comte

Impression : Impressions modernes - Guilhaud-Granges

Édition n° 195 - hiver 2018/2019

Tirage - 2500 exemplaires

Commission paritaire n° 0620 G 86813

N° issn 0762-5448



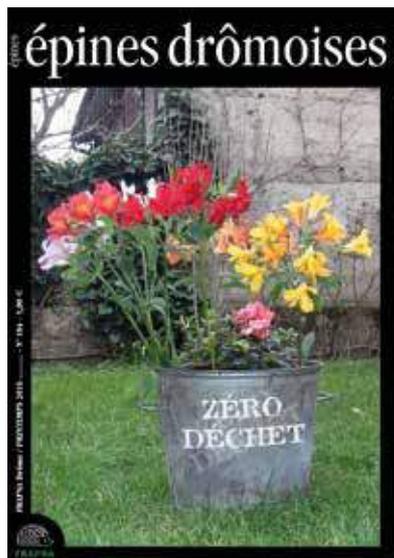
Urgence climatique et écologique :

PAR L'ATELIER DÉCHETS DE FRAPNA DRÔME NATURE ENVIRONNEMENT

La quantité de nos déchets mesure notre impact sur la planète

Quelle est la part des déchets dans la production de gaz à effet de serre (GES) ? Dans ce calcul, il faudrait prendre en compte les émissions de méthane des décharges mais aussi tous les impacts collatéraux du transport des déchets, de la production d'énergie associée, des processus permettant le recyclage... Il faudrait aussi ajouter à cela les émissions de GES nécessaires à l'élaboration de produits qui partent sans usage vers les poubelles : tous les produits alimentaires que nous gaspillons et tous les articles qui ne serviront jamais ou ne répondent à aucun besoin réel.

Non seulement les déchets contribuent ainsi à une part importante des émissions de gaz à effet de serre, mais leur quantité mesure notre impact sur l'environnement planétaire. Ici nous parlons globalement de notre société, mais le lecteur peut aussi regarder le contenu de sa poubelle pour mesurer son efficacité de colibri... Sans être des intégristes obsessionnels, des foyers participant à un module d'animation ont pu réduire leur quantité d'ordures ménagères en préservant leur qualité de vie : jusqu'à 20 kg par personne et par an contre une moyenne nationale de 277 kg !



Une motion zéro déchet... Bravo!

Lors de son Assemblée Générale de 2016, Frapna Drôme Nature Environnement a approuvé une motion « pour une société zéro déchet ».

Les adhérents de la FRAPNA Drôme réunis, en Assemblée Générale le 25 mars 2016, constatent :

- Avec l'enfouissement et l'incinération des déchets, l'air, l'eau, et les sols sont pollués. Ces dégradations qui s'accumulent, hypothèquent la santé des populations et tout le cycle du vivant.

- Les matières non renouvelables du sous-sol sont gaspillées et s'épuisent alors que les ressources de la planète sont limitées.

La seule réponse à apporter au problème des déchets consiste à ne plus en générer.

Or, dans nos pays riches, la croissance matérielle est l'hypothèse fondamentale de notre système économique qui génère donc toujours plus de déchets.

Sans modifier cette hypothèse, la « gestion des déchets » mise en œuvre actuellement n'est pas au niveau des enjeux et dissimule de plus en plus mal une fuite en avant qui nous mène dans le mur.

Il faut donc changer ce système et le reconsidérer autour des 3 principes d'une société « zéro déchet » :

1 – Sobriété matérielle : consommer en conscience et seulement des objets recyclables.

2 – Économie circulaire : tout objet et toute matière doivent trouver leur place dans des cycles d'utilisation et de recyclage leur permettant de ne jamais devenir des déchets.

3 – Écoconception et écoconstruction : tous les produits doivent être conçus et construits en vue de leur réutilisation ultérieure ou de leur recyclage.

Les adhérents de la FRAPNA Drôme se mobilisent donc pour que cette société « zéro déchet » soit mise en œuvre sans délai, dans la vie quotidienne et dans l'organisation collective.

La décharge, c'est dégoûtant. Dites « ISDND » !

La décharge, avant de la voir, on la sent... Au nord, la décharge des Grises sur la commune de St Sorlin-en-Valloire a provoqué la mobilisation des riverains jusqu'à obtenir sa fermeture. Au sud, la décharge de Donzère marque le territoire drômois, avertissant

la réduction des déchets

les touristes remontant la vallée du Rhône qu'ils rentrent dans notre département.

Le stockage est le dernier maillon dans la chaîne de gestion des déchets. Théoriquement, il concerne la fraction des déchets qui ne peut être valorisée sous forme de matière ou d'énergie dans les conditions techniques et économiques du moment. L'utilisation encore massive de cette solution est en partie due à un prix plus faible que d'autres filières.

Les installations de stockage des déchets non dangereux (ISDND), appelées « décharges », sont encadrées chez nous par le plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux (PPGDND 26 / 07) de 2014 et depuis août 2015 par la loi de transition écologique pour une croissance verte (LTECV). Cette loi énonce des objectifs en matière de production, collecte, traitement et enfouissement des déchets. Elle engage le découplage progressif entre la croissance économique et la consommation de matières premières. Par rapport à 2010, elle prévoit :

- Réduction de 10 % des déchets ménagers et assimilés produits d'ici 2020.
- Recyclage de 55 % des déchets non dangereux en 2020 et 65 % en 2025.
- Valorisation de 70 % des déchets du bâtiment et des travaux publics à l'horizon 2020.
- Réduction de 50 % des quantités de déchets non dangereux non inertes admis dans les installations de stockage d'ici 2025.

Dès 2019, un plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) sera adopté en Auvergne-Rhône-Alpes. Il aura pour objet de coordonner les actions à entreprendre pour atteindre les objectifs nationaux adoptés par la loi (LTECV). Ce n'est qu'après son approbation que les décisions prises en matière de déchets par les personnes morales de droit public et leurs concessionnaires devront être compatibles avec ce plan.

La loi LTECV et sa déclinaison dans le plan régional devraient conforter l'objectif « zéro déchet ».

Un territoire zéro déchet et zéro gaspillage : allons-y...

La motion de notre association, rappelée ci-dessus, est-elle une utopie ? L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) est un établissement public, placé sous la tutelle des Ministères, qui accompagne les territoires volontaires pour un projet « zéro déchet zéro gaspillage » (Lire encadré sur les TZDZG). L'idée est désormais de *sortir du modèle classique « linéaire » de production et de consommation (extraire, produire, consommer, jeter).*

Alors, à court terme, dans ces territoires, il n'y aura plus besoin de décharges, ni d'incinérateurs ?

Disons les choses autrement : le recours plus ou moins important aux décharges est un indicateur qui évalue l'ambition (ou non) de la politique de réduction des déchets menée sur un territoire. Évaluons...

La Drôme à la traîne : voilà deux projets de décharges !

Très mauvaise note pour la politique de réduction des déchets sur le département de la Drôme : deux extensions de décharges sont projetées pour deux sites en cette fin d'année 2018...

- L'une à Chatuzange-le-Goubet proposée par ONYX ARA-VEOLIA : rehausse d'un casier existant, création d'un nouveau casier dans la continuité des autres, puis extension de l'autre côté de l'autoroute A 49.
- L'autre, sur la commune des Granges-Gontardes : la création d'une nouvelle décharge en extension de celle de PAPREC/COVED implantée sur Roussas, a été inscrite au plan local d'urbanisme (PLU) approuvé le 11 septembre 2018.

Depuis le « Grenelle de l'environnement », face aux projets impactants, il faut désormais appliquer la règle suivante dans l'ordre énoncé : 1. éviter, 2. réduire, 3. compenser...

- 1 – Le premier niveau reste anecdotique : rien n'a été fait pour *éviter* ces extensions.
- 2 – Réduire ? Quelques pistes avec des objectifs en appui sur des chiffres discutables.
- 3 – La compensation... une illusion au regard de l'impact.

LETTRE OUVERTE AUX RESPONSABLES

Mesdames et Messieurs les responsables de cet immobilisme, auriez-vous l'amabilité de bien vouloir accélérer le mouvement pour permettre à la société humaine d'avoir un avenir ?

Frapna Drôme Nature Environnement demande fermement que le plan régional apporte une nouvelle approche ambitieuse pour la réduction des déchets, adaptée à l'urgence climatique décrite par le GIEC. Dans cet objectif, aucun projet d'équipements de traitement ou de décharge ne doit précéder l'adoption de ce plan.

La transition est indispensable et possible : les décharges existantes sur notre territoire sont suffisantes jusqu'en 2020/2023.

Les projets d'extension de Chatuzange-le-Goubet et de Roussas/Les Granges-Gontardes s'inscrivent dans « l'ancien modèle » de gestion des déchets. Évitions-les et, avec le soutien de l'ADEME, développons un territoire « zéro déchet » conforme à l'intention de la loi de transition énergétique.

PAS CLAIR !

Pour élaborer des plans de prévention et de gestion des déchets au niveau Drôme-Ardèche ou au niveau Rhône-Alpes Auvergne, les techniciens font l'inventaire des équipements de collecte, de tri, de traitement et de stockage du territoire. Ils essaient ensuite d'identifier les flux : l'objectif est de préciser tous les circuits de transports, parfois très longs, qui permettent le traitement des déchets. Ce n'est pas simple, car pour comprendre ces flux sur notre département, il faut recouper les travaux d'au moins trois régions. Les centres de Roussas et de Donzère, les cimenteries voisines sont par exemple au carrefour des régions Sud, Occitanie

et AuRa (Auvergne-Rhône-Alpes), ou des départements du Gard, Vaucluse, Ardèche et Drôme... Ceci entraîne évidemment une multiplication des plans déchets pas forcément cohérents d'un territoire à l'autre.

Pour réduire la production de déchets au niveau d'un foyer, d'une entreprise, ou d'une commune, c'est facile avec une vraie motivation.

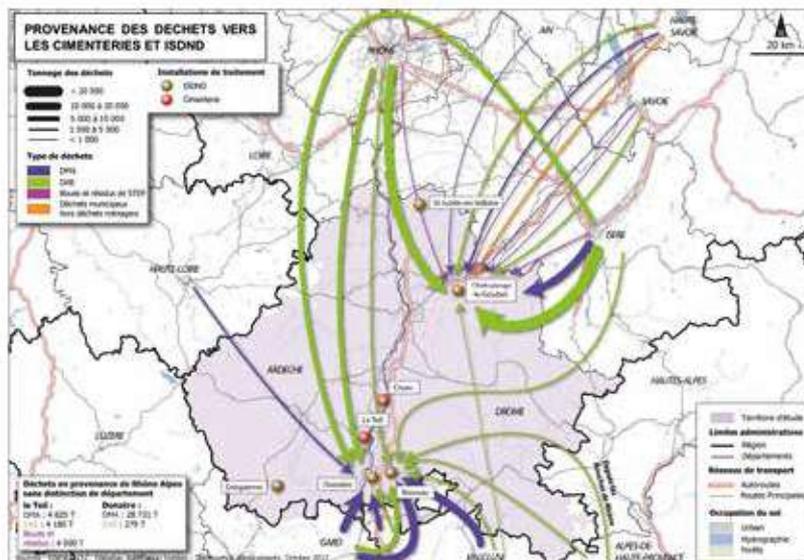
Mais au niveau régional ? L'état des lieux dessine une juxtaposition de politiques locales des syndicats de collecte et des syndicats de traitement, engagés dans différents marchés passés avec des grands groupes spécialisés dans la collecte et le traitement des déchets.

Dans ce bazar, les déchets sont une matière première industrielle nécessitant des investissements importants en équipements. Donc, pour les rentabiliser, les syndicats intercommunaux et les sociétés spécialisées doivent assurer une stabilité des volumes de déchets dans le temps...

Stabilité des volumes ? Finalement, les grands groupes spécialisés avec leurs équipements, leur répartition et leurs capacités, ne conditionnent-ils pas les différents plans sans privilégier la réduction des volumes (lire encadré sur le marché des déchets) ? Cette priorité est pourtant affirmée dans la loi de transition énergétique et les plans régionaux de prévention et de gestion des déchets devront la prendre en compte. Les citoyens et acteurs des territoires doivent être pleinement attachés et responsabilisés à cette mise en œuvre.

Rejoignez vite l'atelier déchet de Frapna Drôme Nature Environnement pour que nous poursuivions ensemble la réflexion et l'action.

Carte extraite du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux Drôme – Ardèche



Le marché des déchets

L'inventaire du plan Régional de prévention et gestion des déchets en AuRa en 2015 recense 33 millions de tonnes de déchets sur la région :

- 1 million de tonnes de déchets dangereux,
- 7.2 millions de tonnes de déchets non dangereux non inertes,
- 25 millions de tonnes de déchets de chantier...

Les opérations de collecte, de tri, de valorisation/recyclage et enfouissement des déchets conduisent les collectivités locales (syndicats de collecte et de traitement des déchets) à mettre en place d'importantes installations de tri/recyclage/valorisation/traitement, en transférant tout ou partie de leurs missions à des entreprises spécialisées.

La prévention et la gestion des déchets constituent un secteur économique à part entière. Il représente selon l'ADEME, 16,7 milliards de dépenses de gestion en 2013 et 126 000 emplois pour 345 millions de tonnes de déchets. Quatre ou cinq « groupes » spécialisés dans les déchets détiennent l'essentiel du marché des déchets en France (régies, délégation de service public et autres). Leurs activités sont essentielles pour valoriser les déchets collectés par recyclage, valorisation matière et si nécessaire, enfouissement.

Plusieurs grandes entreprises spécialisées sont présentes dans la Drôme, Sita/Suez gère l'ISDND de Donzère, Coved (ancienne filiale de la Saur rachetée par Paprec) l'ISDND de Roussas, Onyx (Veolia) l'ISDND de Chatuszange-le-Goubet.

Ces entreprises ont l'objectif de développer leurs activités et leurs profits pour satisfaire leurs actionnaires. Si toutes essayent de démontrer leurs préoccupations éthiques (sociales et environnementales), la préservation de leurs intérêts privés ne construit pas l'intérêt général.

Mais qui défend l'intérêt général ? Collectivités et habitants n'acceptent-ils pas trop vite l'idée que l'on puisse enfouir les déchets à condition que ce soit plus loin, chez nos voisins ou plus loin encore... ?

Les Territoires Zéro Déchet Zéro Gaspillage

Ces territoires sont appelés les TZDZG (c'est improprement). Les TZDZG ont été lancés en 2014. 15 territoires sont concernés en AuRa en 2018. Le TZDZG des pays de Savoie se termine cette même année. Les collectivités précurseurs voulant s'engager dans une démarche territoriale d'économie circulaire et déchets sont soutenues par l'ADEME via un Contrat d'Objectif Déchets Économie Circulaire (CODEC). En 2018, 9 territoires sont concernés. En 2019, Grenoble Alpes Métropole (38), le Pays Voironnais (38) et le Grand Lyon Métropole (69) devraient contractualiser un CODEC.

Par exemple, Grand Chambéry fait figure de collectivité de référence au niveau national pour son investissement en matière de prévention de la gestion des déchets par son adhésion au programme 2015 – 2018 du « Territoire zéro déchet zéro gaspillage » en pays de Savoie. Afin d'amplifier encore cette démarche, Grand Chambéry a été lauréate d'un appel à projet financé par l'ADEME sur la période 2018-2020 dans le cadre d'un contrat d'objectifs déchets et économie circulaire (CODEC). Les défis à relever sont vertueux :

- Diminution de 6 % du ratio de déchets produit par habitant entre 2016 et 2020, soit 1 000 t en moins chaque année ;
- Augmentation du taux de valorisation des déchets de 45 % à 55 %
- Stabilisation du taux d'enfouissement des déchets à 4 % ;
- Soutien sur le territoire des initiatives en faveur de l'économie circulaire.

En région AuRa, en 2017, la quantité de déchets produite par habitant est de 539 kg/hab avec gravats. Elle aurait baissé de 1 % entre 2010 et 2017. La loi LTECV impose une diminution de -10 % entre 2010 et 2020. Nos territoires sont à la traîne. Faites passer la formule magique : nous voulons un TZDZG pour ne plus avoir besoin d'ISDND. On peut le traduire plus simplement : zéro déchet, aucune nouvelle décharge ni incinérateur !

Freinons l'enthousiasme des développeurs

Nous comprenons bien qu'un projet d'extension ou de création d'une décharge (ISDND) ne se concrétise pas aussi vite que l'on monte une tente au camping! Les entreprises doivent donc anticiper. Mais le temps, nécessaire à cette anticipation, prend de vitesse la mise en place des changements indispensables dans notre organisation collective pour la prévention et la gestion des déchets. Comme pour la politique énergétique, les moyens sont mis en place avant l'actualisation des besoins, ce sont donc les moyens qui finissent par conditionner les besoins...

EXTENSION DE L'ISDND DE ROUSSAS AUX GRANGES-GONTARDES

Le projet de plan local d'urbanisme (PLU) des Granges Gontardes est une bonne illustration de « l'enthousiasme des développeurs ». Le Groupe COVED exploite la décharge (ISDND) de Roussas et dispose d'une autorisation de mise en décharge de 180 900 tonnes de déchets/an jusqu'en 2023. Ce groupe s'est « rapproché » de la commune des Granges-Gontardes (dont le territoire est limitrophe de la décharge de Roussas) dès la prescription de son projet de PLU en 2010.

Les entretiens entre COVED et municipalité ont dû être « opé-

rants », puisque le projet de plan local d'urbanisme des Granges-Gontardes installe une zone « destinée à l'extension de l'ISDND de Roussas-Les Granges Gontardes ». Si « l'économie » communale est sûrement un enjeu important pour le conseil municipal et le maire, l'implantation d'un tel équipement ne peut évidemment pas se décider au niveau de ce cadre communal restreint. Les décharges sont des installations classées pour l'environnement (ICPE) et elles font l'objet d'un dossier et d'une étude d'impact avant une enquête publique spécifique.

Aux Granges-Gontardes, l'enquête publique, pour un PLU qui prend en compte (autorise) l'ICPE avant son instruction, crée la confusion. Pour Frapna Drôme Nature Environnement, non seulement le cadre réglementaire n'est pas respecté, mais les raccourcis pris par la municipalité (et la COVED) ne favorisent pas l'animation du territoire vers le zéro déchet à échéance 2023 (fin de l'autorisation d'exploiter pour la décharge actuelle).

En conséquence, un recours a été porté devant le Tribunal Administratif de Grenoble contre la délibération de la municipalité du 11 septembre 2018 approuvant ce PLU : ce recours est porté par des

habitants de la Commune, le Syndicat des vignerons de Grignan-les Adhémar et Frapna Drôme Nature Environnement.

Une autre association a déposé aussi un recours en référé suspensif et le 8 novembre 2018, le Tribunal administratif a décidé de suspendre la délibération du conseil municipal approuvant le PLU.

Cette situation conservatoire permet désormais de se préparer pour le jugement sur le fond (?) et de continuer à agir pour une autre politique de gestion des déchets.

EXTENSION DE L'ISDND DE CHATUZANGE-LE-GOUBET

Une enquête publique s'est déroulée du 16 novembre au 17 décembre 2018 sur la demande d'autorisation d'extension et l'institution de servitudes d'utilité publique du site de Chatuzange-le-Goubet (Dossier porté par ONYX-ARA-VEOLIA). Les capacités demandées : 150 000 t/an entre 2022 et 2024 et 140 000 t/an entre 2025 et 2043. Prenez votre boulier : $(150 \times 3) + (140 \times 18) = 2970$. Nous aurons donc une capacité de stockage de 2 970 000 tonnes de déchets! Relire le premier paragraphe : la quantité de nos déchets mesure notre impact sur la planète...

Déchets : agir ensemble dans l'intérêt général

Les responsables des collectivités sont-ils assez ambitieux? Qui les a élus, sur quel mandat et avec quel suivi? Quel est le prix du maintien de conditions de vie enviables sur notre planète? Quelle part de nos revenus et de notre temps veut-on y consacrer? Quelles commandes passe-t-on aux entreprises, avec quel budget, pour quel objectif? L'organisation économique, les programmes éducatifs, les débats électoraux, les médias engagent-ils la société vers le développement de l'intelligence et de la collaboration

pour l'intérêt général? Comment mettre notre société dans cette spirale ascendante?

Les déchets sont « notre affaire », réduire nos déchets nous appartient (voir notre motion dans les pages précédentes). Pour agir dans l'intérêt général, individuellement et surtout collectivement, rejoignez l'atelier déchet de Frapna Drôme Nature Environnement. Prochaine réunion de l'atelier le jeudi 24 janvier à 18h au siège de l'association, 38 avenue de Verdun, Valence. (Signaler sa participation).

« Aie confiance, petit d'homme ! » (LE LIVRE DE LA JUNGLE, R. KIPLING)

Dans le livre de la jungle, Mowgli aurait tort de faire confiance au serpent qui veut le croquer. La loi ESSOC adoptée le 11 août 2018 est un acronyme : pour un État au service d'une société de confiance (ça ne s'invente pas.) Un projet de décret pourrait être expérimenté en Bretagne et Haut-de-France pour les projets soumis à autorisation environnementale (ICPE et IOTA). Le principe de ce projet de décret est simple : lorsqu'il y aura eu une concertation préalable sur un projet soumis à autorisation environnementale, une simple consultation électronique remplacera l'enquête publique. La concertation préalable a été créée pour renforcer la consultation citoyenne, et elle se retrouve dévoyée dans le projet de décret.

C'est un leurre de croire que la consultation électronique remplacera l'enquête publique. Outre la fracture numérique, qui est une limite évidente de cette forme de consultation, l'absence de commissaire enquêteur éloigne les populations qui ont du mal à s'exprimer sur certains sujets et qui ont besoin d'un accompagnement. La généralisation des procédures publiques uniquement par internet organise purement et simplement l'exclusion d'une fraction significative de la société qui n'a pas accès au débat public et à la défense de ses intérêts. C'est pourquoi le maintien de l'enquête publique (et même son élargissement) est primordial.

Vous l'avez compris dans cet article, nous incitons les citoyens à rappeler l'intérêt général aux porteurs de projets de décharges ou d'incinérateurs. Avec les « simplifications » en cours, ne pourront-ils pas construire leurs projets sans entraves sur nos territoires et sans même informer les habitants ? Merci qui ?



Sources et ressources sur les déchets

**Site de l'Agence de
l'environnement et de la
maîtrise de l'énergie (ADEME) :**
<https://www.ademe.fr/>

**L'expérience de l'agglomération
de Chambéry :** [https://
www.grandchambery.fr/
actualite/1380/20-une-
nouvelle-ambition-pour-le-
service-des-dechets.htm](https://www.grandchambery.fr/actualite/1380/20-une-nouvelle-ambition-pour-le-service-des-dechets.htm)

**L'observatoire des déchets
en Auvergne-Rhône-Alpes :**
<http://www.sindra.org/>

**Le plan déchets non dangereux
en vigueur en Drôme-Ardèche :**
[https://www.ladrome.fr/
nos-actions/environnement/
energies-dechets/plan-dechets-
non-dangereux-drome-ardeche](https://www.ladrome.fr/nos-actions/environnement/energies-dechets/plan-dechets-non-dangereux-drome-ardeche)

**Le site de France Nature
Environnement (FNE) sur les
déchets :** [https://www.fne.asso.
fr/dossiers/d%C3%A9chets](https://www.fne.asso.fr/dossiers/d%C3%A9chets)

Les déchets, symptômes d'une **organisation**

La quantité de déchets que notre société doit gérer est un symptôme. Nous ne pourrions pas résoudre cette question sans revoir toute notre organisation. Prenons l'exemple des vêtements...

La mode jetable est à jeter

Plus de 100 milliards : c'est le nombre estimé de vêtements et accessoires vendus chaque année à travers le monde. Cette consommation débordante a doublé en 15 ans et illustre le nouveau phénomène de la « mode jetable ». Cette industrie de la mode serait aujourd'hui, tous impacts confondus, une des activités les plus polluantes au monde. En effet, elle génère à elle seule environ 1,2 milliard de tonnes de gaz à effet de serre chaque année et consomme 4 % des réserves d'eau potable mondiales.

Regardez les étiquettes : en quoi sont faits les articles proposés ? Le polyester est produit principalement à partir de pétrole, ressource limitée et carbonée. La culture du coton consomme de l'eau et des pesticides. La fabrication de la Viscose implique l'utilisation de produits chimiques très toxiques. Le Lyocell nécessite une consommation d'énergie considérable pendant la phase de production. La laine engage les coûts environnementaux de l'élevage...

Où sont fabriqués ces vêtements et accessoires ? Au Bangladesh ou au Pakistan ? Ces deux pays proposent la main-d'œuvre la moins chère du monde, sans contraintes sanitaires ni protection sociale : une heure de travail est rémunérée entre 0,30 € et 0,55 € ! La production d'un jean délavé, au sable, à l'ozone, ou avec des lasers, impacte gravement la santé des travailleurs... Dans ces conditions, il est moins cher de payer du carburant pour transporter les vêtements depuis l'Asie que de les faire fabriquer en Europe.

Un tour de machine à laver ? Le lavage utilise beaucoup d'eau, des lessives polluantes, et envoie dans l'océan des microparticules impossibles à filtrer (nylon, polyester, élasthanne, acrylique...).

Pour finir à la poubelle ? En Europe, 4 millions de tonnes de déchets dits TLC (textiles d'habillement, linges de maison, chaussures des ménages, à l'exclusion des textiles professionnels) seraient jetés chaque année, dont plus de 80 % finiraient leur vie avec les ordures ménagères, c'est-à-dire dans une décharge ou en incinération. En France, sur les 624 000 tonnes de TLC mis sur le marché en 2017, seulement 223 000 auraient été collectées à travers des points d'apports volontaires.

Tout doit disparaître

La pancarte « tout doit disparaître », affichée dans certains magasins en période de soldes, devrait résonner comme un avertissement inquiétant. Résumons l'épisode précédent : la mode pousse au gaspillage des ressources, impacte l'environnement, exploite les ouvriers (et souvent les vendeurs), justifie des transports internationaux polluants et génère une grande quantité de déchets. Ainsi, cette organisation économique n'est ni durable, ni solidaire.

Au nom de l'emploi, ici ou en Asie, certains dirigeants osent pourtant la défendre : en France, le secteur des vêtements et accessoires représente 2,7 % du PIB, 150 milliards d'euros de chiffre d'affaires direct et un million d'emplois au total. Pour aller au bout d'un raisonnement absurde, soulignons que ces chiffres sont en dessous de la réalité

car ils ne prennent pas en compte l'activité générée par les transports, les déchets, les soins médicaux pour les travailleurs ou les populations voisines des usines... En effet, le PIB comptabilise de la même manière ce qui est bénéfique à la société et ce qui lui porte préjudice. Est-ce le bon indicateur ?

Que faire ?

Vous trouverez la liste des petits gestes, à accomplir par chacun, dans l'encadré « Changer individuellement ». Nous sommes les colibris de la fable mais, surtout, agissons ensemble... Les premières pages de la revue rappelaient que notre société doit changer dans un délai très court et qu'il faut se saisir du potentiel extraordinaire de notre capacité d'organisation collective. Pour cela, nous proposons aux lecteurs quelques stratégies :

1. Adhérez à une association et soyez actifs pour faire pression sur les responsables des collectivités et des entreprises : rejoignez Frapna Drôme Nature Environnement pour être plus nombreux et plus forts. Contactez-nous, le travail ne manque pas. (Vous pouvez aussi rejoindre toutes les associations qui ont les mêmes objectifs.)
2. Soyez actifs pour remplacer les dirigeants politiques locaux, régionaux ou nationaux dont l'action est inadaptée. Il faudra ici favoriser une autre économie solidaire qui ne pousse plus à la consommation des ressources : en développant le partage, la réutilisation, les matériaux recyclés, le commerce équitable, la pro-

à changer

Marche pour
le climat,
Paris
13 octobre
2018

PAR L'ATELIER DÉCHET DE
FRAPNA DRÔME NATURE ENVIRONNEMENT



PHOTO MALIKA PAPILLON

duction locale, l'autosuffisance des territoires.
3. Créez de nouvelles entreprises éthiques favorisant la collaboration.

Changer individuellement

- Réduire les achats : faites un état de vos placards pour connaître vos besoins réels, ne cédez plus aux achats impulsifs, aux bonnes affaires, échangez vos vêtements, pensez à la location
- Acheter mieux : privilégiez des produits de meilleure qualité pour les garder longtemps, cherchez des vêtements en lin, en chanvre, ou en coton biologique. Achetez local et repérez les écolabels : Ecolabel européen, Naturtextil, GOTS, Oko Tex, Ecocert, Max Havelaar, ESR et BioEquitable (pour disposer des logos environnementaux, consulter le site de l'ADEME : www.ademe.fr)
- Penser zéro déchet : trouvez les filières permettant le réemploi, la réutilisation et le recyclage. Apprenez à coudre, à customiser vos vieux vêtements...
- Encourager les initiatives locales : sur la Drôme et l'Ardèche, pensez à la Scop Ardelaine, à l'entreprise romaine 1083, aux boutiques éthiques comme celles d'Artisans du Monde, aux entrepôts d'Emmaüs...

Changer collectivement

« ...Il y a dans notre pays un malaise très profond. Pour le surmonter, nous devons impérativement restaurer notre pouvoir d'agir collectivement. Cela ne se fera ni par le culte de l'homme providentiel, ni par celui de l'immédiateté, mais par la reconstruction de notre pacte social autour des valeurs de justice et de fraternité. Associations et syndicats, nous y sommes prêts, mais nous y mettons des conditions :

- La première est de permettre une délibération démocratique de qualité, au niveau national comme dans les territoires, avec les acteurs sociaux et les associations représentatifs mais aussi les citoyens de toutes catégories, notamment ceux qui sont le plus éloignés de la politique traditionnelle.
- La seconde est que de vraies marges de manœuvre budgétaires soient dégagées, afin que cette délibération puisse se traduire en actions cohérentes.
- La troisième est que tous les sujets soient sur la table : il nous faut parler de lutte contre les inégalités comme de transition écologique, de fiscalité comme de lutte contre la pauvreté et d'accès à la santé. Le retour à la paix sociale exige que, dans un esprit de justice, nous construisions des réponses politiques globales, sans sacrifier les plus défavorisés ou les générations futures.

C'est désormais au gouvernement, mais au-delà à tous les responsables politiques, de dire s'ils sont prêts à s'engager dans ce nouveau cap. »

Extrait du communiqué signé par : CFDT, CFTC, UNSA, la Mutualité française, Le mouvement associatif, France Terre d'Asile, France Nature Environnement, FNH, FAS, FAGE, le Pacte civique, ATD Quart Monde, la Ligue de l'enseignement, la Fédération nationale des Francas, l'UNIOPSS, le Secours Catholique-Caritas France, Le Réseau Action Climat, Agir pour l'Environnement, Le CLER-Réseau pour la transition énergétique, Virage Energie, Alofa Tuvalu, WECF (Women In Europe for a Common Future), Le CCFD-Terre solidaire, Le GERES, Alisée Maîtrise de l'Énergie énergies renouvelables, Solidarité laïque.

SOURCES ET RESSOURCES :

- Réduisons le gaspillage textile par FNE : les impacts de notre consommation textile et quelques solutions <https://www.fne.asso.fr/publications/nos-publications-pour-lutter-contre-le-gaspillage-textile%C2%A0>.
- Le collectif éthique sur l'étiquette : pour mondialiser les droits humains au travail <https://ethique-sur-etiquette.org/>.
- La mode sans dessus-dessous : infographie avec le soutien de l'ADEME qui décrit les impacts environnementaux et sociaux de la mode <http://www.qqf.fr/infographie/59/la-mode-sans-dessus-dessous>.
- Detox par Greenpeace : pour inciter les grandes marques de vêtements à assumer la responsabilité des impacts environnementaux de leurs chaînes de sous-traitance et à s'engager sur un objectif « zéro rejet de produits chimiques dangereux » à l'horizon 2020 <https://www.greenpeace.fr/tags/detox>